

Publié le 15 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241104-2024067-DE



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/063

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 04/11/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
28/10/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents : 16 jusqu'au point 1 – 17 à partir du point 2
Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 2),
SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY,
LORY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Procurations de vote : 1
Thomas HOUSSIN à François PONS,

Absent excusé : 1
Jean-Louis BAULIEU

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Madame Martine DELESSARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

ACHAT D'UNE PARCELLE CADASTREE AA442

Rapporteur : Emile BOURGEOIS

Par délibération 2024/063 du 3 juin 2024, le conseil municipal avait approuvé le projet d'acquisition de la parcelle AA442 de la zone UB du PLU et autorisé monsieur le Maire à entreprendre des négociations.

Suite à ces négociations, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de cette parcelle, d'une superficie de 1 531 m².

L'acquisition se ferait pour un montant de 64 000,00 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, étude de sol et pose d'une clôture en limite de propriété de Madame TROUTTET Renée) sont à la charge de l'acquéreur.

Publié le 15 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20241104-2024067-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- *Approuve le projet d'acquisition de la parcelle n°AA442 de la zone UB du PLU au prix de 64000€*
- *Autorise le paiement des frais de notaire pour un montant de 2 500€*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition*

Fait et délibéré, le 4 novembre 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

